

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 12 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le jeudi, 12 janvier 2023 à 18h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Sylvie Blais était absente de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2023-01-001 1. MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-08 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 9 156 000\$ ET UN EMPRUNT DE 8 000 000\$ POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN-CYR

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 2022-08 pour fin d'approbation;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a décrété, par le biais du règlement numéro 2022-08 une dépense de 9 156 000\$ et un emprunt de 8 000 000\$ pour réaliser le projet de réfection et d'agrandissement du Centre Sportif Marco-Sébastien-Cyr;

Il est, par conséquent, proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu:

Que l'article 6 du règlement numéro 2022-08 est remplacé par le suivant :

- Pour se procurer le solde, le conseil est autorisé à utiliser 1 156 000\$ en provenance du fond général de la municipalité.
- Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est présentée à la présente séance.

2023-01-002 3. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 05.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier